

**DIRECTION GENERALE  
DROITS HUMAINS ET ETAT DE DROIT  
(DGI)**

DIRECTION DROITS HUMAINS  
DIVISION DES MIGRATIONS ET DES REFUGIES

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# **TABLE RONDE SUR LA COMMUNICATION FONDEE SUR LES FAITS EN MATIERE DE MIGRATION**

## **RAPPORT**

Strasbourg, 7 novembre 2025



Cette initiative est une contribution au

**Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe**

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

Cette toute première [table ronde](#) sur la communication fondée sur les faits en matière de migration, organisée par la Division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe, a réuni 12 experts internationaux afin de discuter des problèmes croissants liés à la désinformation, aux fausses informations et aux discours haineux à l'égard des migrants et des réfugiés, qui mettent à rude épreuve la cohésion des sociétés démocratiques européennes. La discussion a permis d'identifier les principaux défis, notamment la manière dont l'attention accrue des médias sur la migration, même lorsqu'elle est positive, tend à renforcer la perception de celle-ci comme un problème ; la manière dont les attitudes sous-jacentes des gens à l'égard de la migration se forment dès le plus jeune âge et sont profondément ancrées ; et la manière dont les voix anti-migrants extrêmes ont formé des réseaux internationaux flexibles qui introduisent des théories du complot dans le discours dominant. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter une série d'approches parallèles à plusieurs niveaux et impliquant plusieurs parties prenantes, à court et à long terme, pour s'attaquer à ce domaine complexe et vaste. Ces approches pourraient combiner des efforts de surveillance et de contrôle numériques avec des approches préventives telles que l'établissement de liens au sein des communautés locales, la formation des journalistes et le renforcement du journalisme éthique, la diversification des salles de rédaction et l'utilisation des arts et de la culture pour partager des récits humains sur la migration. Parmi les suggestions pratiques pour des actions futures possibles figuraient des conseils fondés sur des preuves concernant le moment où il convient d'avertir préventivement les gens d'une désinformation anticipée et celui où il faut corriger les fausses informations déjà en circulation.

### I. CONCEPT, CONTEXTE ET CONTRIBUTEURS DE LA TABLE RONDE

1. La Division des migrations et des réfugiés (DMR) du Conseil de l'Europe a organisé cette table ronde, consciente que la communication publique sur les migrations est devenue extrêmement difficile dans de nombreux contextes. Les discours fondés sur des idées fausses prolifèrent dans les médias, en particulier à l'approche des élections, où ils sont souvent diffusés par des acteurs de mauvaise foi qui attisent la colère et la division. Lutter contre la mésinformation et la désinformation (ci-après dénommées « més/désinformation ») sur ce sujet et obtenir une couverture médiatique plus équilibrée et plus précise constitue un défi technique et politique complexe qui soulève des questions tout aussi importantes concernant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
2. Cette table ronde<sup>2</sup> hybride d'une journée a donc réuni 12 experts internationaux en communication sur les migrations (voir annexe 2) ainsi que des praticiens et des représentants institutionnels afin d'échanger sur les réponses possibles. Les présentations ont été organisées en trois sessions thématiques couvrant :
  - l'importance d'utiliser des informations factuelles et les conditions dans lesquelles ces communications fondées sur des faits sont les plus efficaces ;
  - comment naviguer dans l'environnement de communication actuel, y compris les médias grand public et les réseaux sociaux ; et
  - comment trouver un équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la prévention et la lutte contre les discours de haine à l'égard des migrants.

---

<sup>1</sup> Ce rapport a été préparé par Ophelia Field, consultante indépendante dans les domaines de la politique et de la communication, qui figurait parmi les contributeurs de la table ronde.

<sup>2</sup> Voir note conceptuelle et agenda : [Une table ronde du Conseil de l'Europe souligne l'importance d'une communication fondée sur les faits en matière de migration - Portal](#)

3. Bien que plusieurs présentations aient contenu des études de cas et des données tirées des années précédentes, la discussion a été largement tournée vers l'avenir et axée sur une question clé : comment les organisations internationales de défense des droits de l'homme, les autorités nationales, les INDH, la société civile et les autres parties prenantes peuvent-elles renforcer leur action et collaborer afin de promouvoir davantage une communication inclusive, respectueuse et factuelle sur la migration ?

## II. THÈMES CLÉS ISSUS DES CONTRIBUTIONS DES EXPERTS

### 4. Définir la nature et l'ampleur du problème.

**4.1** Les répercussions sociopolitiques de la désinformation et des discours haineux liés à la migration. Il a été noté que non seulement la propagande alarmiste à l'égard des migrants peut avoir une incidence sur les élections, mais qu'en raison de la discorde sociale qui en résulte, de nombreuses personnes issues de l'immigration vivent dans la crainte de crimes haineux et subissent des préjudices matériels et physiques directs. Des changements politiques irréfléchis peuvent également être adoptés à la suite d'un tollé public injustifié plutôt qu'après un processus d'analyse rationnelle et systématique.

Certains contributeurs ont souligné la continuité entre les anciennes formes de propagande ou de désinformation et leurs nouvelles incarnations, tout en reconnaissant que la vitesse et l'opacité de cette désinformation ont considérablement augmenté, sous l'impulsion des entreprises technologiques, de l'intelligence artificielle (IA), des chambres d'écho des réseaux sociaux et de leurs synergies avec le populisme xénophobe. Ce qui est donc nouveau, c'est le décalage entre le rythme d'augmentation de l'ampleur du problème et notre capacité institutionnelle démocratique à le contrer ou à le régler.

Depuis 2015, les extrémistes qui se présentent comme des « porte-parole de la vérité » sont de plus en plus capables d'influencer le discours public avec des opinions marginales sur la migration qui ne sont pas fondées sur des faits. Un contributeur a souligné que ces extrémistes anti-migrants forment désormais des coalitions opportunistes, travaillant de manière atomisée et flexible avec des extrémistes sur d'autres questions, plutôt que d'appartenir à des groupes fixes et facilement identifiables. Ils sont également de plus en plus virulents et connectés au niveau international, de sorte qu'il semble y avoir un « bourdonnement de fond » constant autour des migrants utilisés comme boucs émissaires dans certains pays ou certaines villes, même lorsque les commentateurs sont géographiquement et politiquement éloignés des réalités locales.

Plusieurs résumés succincts ont été présentés sur les discours fondés sur la peur couramment utilisés, basés sur la sécurisation et la déshumanisation, de sorte que les migrants sont associés dans l'imaginaire collectif à la criminalité, au terrorisme, aux maladies et à la violence. Les menaces culturelles à la « culture occidentale » sont également un thème récurrent, avec des discours conspirationnistes tels que la « théorie du grand remplacement » et le langage de la « remigration » forcée, qui sont devenus inquiétants et courants ces dernières années. Le problème ne provient donc plus uniquement de l'extrême droite. D'autres personnalités publiques reprennent, intentionnellement ou non, des formes plus subtiles de préjugés qui contribuent à la fragmentation sociale et à un climat de peur.

Un expert a souligné la manière dont les épisodes de « crise » (l'afflux de réfugiés en 2015, la pandémie de COVID, les attentats terroristes islamistes) sont utilisés comme des occasions d'amplifier des affirmations sans fondement. En général, cette

mainmise sur le discours des médias et des réseaux sociaux rend alors pratiquement impossible toute conversation politique pragmatique. Dans le même temps, les participants à la table ronde ont reconnu qu'il était essentiel de ne pas qualifier toutes les opinions hostiles à la migration de désinformation. Cela serait très dangereux pour la liberté d'expression et le débat démocratique.

**4.2.** Les principaux défis auxquels est confronté le journalisme. Le manque d'expertise spécifique à la plupart des journalistes rend difficile pour eux de toujours distinguer les véritables sources d'expertise des sources de désinformation. L'absence relative de personnes issues de l'immigration ou de l'exil dans les salles de rédaction tend également à supprimer un regard critique important sur les informations recueillies et à limiter l'actualité.

Parallèlement, la disparition d'une grande partie du journalisme local a supprimé un important « contrôle de la réalité » et rendu plus difficile la couverture des sujets qui normalisent la présence des migrants. À l'inverse, les journalistes ont également peu de possibilités de couvrir les questions relatives aux pays d'origine ou de transit lorsqu'ils rendent compte des arrivées en Europe, et donc de « relier les points » dans l'imaginaire collectif en ce qui concerne les causes de certaines migrations interrégionales.

Certains médias utilisent de manière irresponsable des titres citant des extrémistes ou posant des questions controversées, souvent accompagnés d'images déshumanisantes (par exemple, des foules massives, anonymes et pauvres). Les organisations de la société civile travaillant dans ce domaine en Allemagne ont remarqué que la plupart des personnes qui réagissent dans les sections de commentaires sous les articles semblent n'avoir lu que le titre, et non l'article dans son intégralité. Malheureusement, de nombreuses équipes éditoriales affirment ne pas disposer de ressources suffisantes pour modérer ces sections de commentaires de manière aussi rigoureuse qu'elles le devraient (projet « [BetterPost](#) »).

**4.3** Autres défis liés à l'environnement communicationnel. Les questions migratoires sont au cœur d'une crise plus large de la démocratie libérale, dite « post-vérité ». Il convient donc de reconnaître et de traiter les incitations financières et les agendas politiques qui sous-tendent le paysage médiatique actuel. Une confusion intentionnelle est créée par un certain nombre de soi-disant « groupes de réflexion » et « observatoires » qui sont en fait fondés par des individus ayant des opinions xénophobes, racistes ou extrêmement anti-immigration qu'ils souhaitent diffuser. L'un des signes indiquant qu'un organisme ne mène pas de véritables recherches scientifiques serait la production invraisemblablement fréquente d'« études ». De même, il existe aujourd'hui certaines plateformes de « vérification des faits » qui diffusent délibérément de la désinformation. Parallèlement, les universitaires et autres personnes engagées dans une véritable recherche manquent souvent des compétences et du soutien nécessaires pour communiquer avec le public.

- 5. Désinformation concernant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de migration et de liberté d'expression.** Plusieurs contributeurs ont attiré l'attention sur la fréquente déformation des normes et de la jurisprudence de la Convention en matière de migration. Une [étude](#) menée au Royaume-Uni par l'Institut Bonavero des droits de l'homme de l'université d'Oxford entre janvier et juin 2025 a révélé que 75 % des articles publiés dans les médias grand public sur la Convention concernaient la migration (principalement la question de l'expulsion des « délinquants étrangers ») et que ces articles déformaient les faits des affaires citées. Un cas ridiculement mal rapporté a été élevé au rang d'exemple paradigmatique utilisé par ceux qui affirment que la Convention entrave la

souveraineté britannique. Ils ont également constaté que le système britannique des tribunaux d'immigration était mal compris et mal rapporté, et qu'à l'époque, il n'existait pas de données fiables provenant du gouvernement ou d'autres sources crédibles pour contrer rapidement ces informations erronées. L'analyse a montré qu'un rapport, que la table ronde soupçonnait d'avoir été diffusé par un acteur motivé par des considérations politiques, avait été cité par de nombreux autres médias et avait ainsi été « mal diffusé ». Cela a créé un « effet d'entraînement » qui a eu un impact disproportionné sur le débat.

Un autre contributeur a attiré l'attention sur le manque de compréhension du public européen en ce qui concerne la jurisprudence relative à la liberté d'expression et son lien avec les questions débattues. Le « principe Handyside », selon lequel la liberté d'expression s'étend aux idées qui peuvent « offenser, choquer et déranger » (*Handyside c. Royaume-Uni*), par exemple, ne s'étend pas aux discours haineux, tandis que le public a le droit d'être « correctement informé » sur toutes les questions qui le concernent. La politique et la pratique en matière de migration sont des questions qui répondent à ce principe d'intérêt public (*Affaire Sunday Times c. Royaume-Uni n° 1*), comme l'a confirmé l'affaire *Szurovecz c. Hongrie*, dans laquelle la Cour a conclu que la question de savoir si l'État avait rempli ses obligations internationales en matière de protection des demandeurs d'asile était incontestablement digne d'intérêt et relevait de l'intérêt public. En conséquence, le gouvernement ne pouvait refuser à un journaliste l'accès à un centre de détention pour interviewer des demandeurs d'asile. En outre, dans l'affaire *Dink c. Turquie*, il a été confirmé que les États parties ont l'obligation positive de veiller à ce que chacun puisse participer sans crainte aux débats publics, y compris ceux qui portent sur la migration. Cette jurisprudence fournit aux États membres une base juridique pour lutter contre l'effet dissuasif des discours haineux non réglementés.

Bien qu'il n'existe pas de définition contraignante des discours haineux, la Cour a confirmé que les politiciens ont non seulement des droits étendus en matière de liberté d'expression, mais aussi des obligations accrues en matière de prévention de l'incitation à la haine (*Norwood c. Royaume-Uni*). Une recommandation du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe de 2022 sur la lutte contre les discours de haine (*CM/Rec2022(16)*) souligne de manière importante le lien direct et causal entre la désinformation et les discours de haine et fournit des orientations pratiques et non contraignantes aux États membres et à d'autres acteurs sur la manière de lutter contre ce phénomène dans le cadre des droits de l'homme. De même, le lien étroit entre les discours de haine et les crimes de haine est mis en évidence dans la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe de 2024 sur la lutte contre les crimes de haine (*CM/Rec(2024(4)*, en particulier les paragraphes 55-56).

- 6. Le « piège de la saillance » et la nature profondément ancrée des attitudes du public.** Des [recherches](#) ont montré que la polarisation croissante des attitudes à l'égard de la migration est principalement due à une saillance accrue<sup>3</sup>. Les données Eurobaromètre remontant à plus d'une décennie, analysées par Dennison et Geddes dans une publication<sup>4</sup> à paraître, montrent que si l'opinion publique sur la migration intra-européenne est restée largement positive et stable dans la plupart des pays, l'immigration en provenance de pays tiers était généralement considérée de manière de plus en plus positive jusqu'aux années 2010, puis les opinions se sont stabilisées et n'ont commencé à devenir moins positives qu'au cours des deux ou trois dernières

---

<sup>3</sup> Le terme « saillance » désigne l'importance et la priorité accordées à une question (dans ce contexte, dans les médias et dans le débat public) à un moment donné.

<sup>4</sup> Dennison, J. et Geddes, A. (2026), *What Europeans think about immigration and why it matters* (Oxford : Oxford University Press)

années. Néanmoins, le tableau général est celui d'une stabilité surprenante des attitudes du public, malgré la volatilité politique évidente du sujet. Cette contradiction apparente s'explique par la manière dont les médias (y compris les réseaux sociaux) activent les attitudes profondément ancrées des gens à des moments où la migration est perçue comme ayant une importance immédiate plus grande pour leur pays ou leur région.

Cela a deux implications importantes. Premièrement, étant donné que les attitudes personnelles sur ce sujet se forment dès le plus jeune âge et ont tendance à être très « tenaces », les médias peuvent simplement fixer l'ordre du jour ou chercher à persuader sur des sous-thèmes particuliers, mais la prédisposition générale à accueillir ou à craindre la migration est peu susceptible d'être modifiée par une stratégie de communication à court terme fondée sur des faits. Deuxièmement, étant donné que l'importance croissante de la migration parmi les questions politiques se traduit inévitablement, pour la plupart des publics, par l'hypothèse que la migration est un problème, une couverture médiatique accrue de la migration, même si elle se veut positive ou constructive, peut être contre-productive.

- 7. Quand ignorer et quand répondre à la désinformation/mésinformation.** À la suite du dilemme du « piège de la prééminence », la question de savoir quand les parties prenantes disposant de ressources limitées doivent contrer la désinformation par des communications réactives a été discutée. Reconnaisant que la désinformation et les discours haineux à l'encontre des migrants sont souvent utilisés pour détourner l'attention des problèmes structurels et socio-économiques plus larges, et conscients des effets secondaires négatifs de la répétition de la désinformation lorsqu'on tente de la contrer, les contributeurs ont souligné la nécessité pour les institutions et autres acteurs de définir des critères pour déterminer quand et comment réagir (voir annexe 1 ci-dessous).

L'importance de soutenir les personnes issues de l'immigration lorsqu'elles sont en première ligne de ces efforts de lutte – et qu'elles souffrent ou vivent peut-être dans la crainte de violences, y compris numériques, en conséquence – a été soulignée à plusieurs reprises.

- 8. Compléter les faits par des valeurs et des émotions.** La plupart des guides de communication élaborés pour favoriser une compréhension plus équilibrée de la migration et de ses conséquences, ou qui sont fondés sur les droits de l'homme, ont conclu que les faits seuls sont rarement suffisants. Ces guides ont tendance à recommander de faire appel aux valeurs fondamentales des personnes, en particulier en présentant les récits de manière à faire appel à plusieurs ensembles de valeurs de [Schwartz](#) plutôt qu'au seul ensemble de valeurs « universalistes ». Il n'y a toutefois pas de consensus sur cette approche, car certains considèrent que le fait de faire appel à des valeurs non universalistes est préjudiciable ; [d'autres](#) recommandent de commencer les messages par des appels aux « valeurs de bienveillance » (prendre soin de ses proches), car ces valeurs se situent entre les valeurs universalistes et les valeurs plus traditionnelles, axées sur la sécurité, et de ne tenter qu'ensuite un appel plus universaliste.

Ces guides ont également tendance à souligner la nécessité de susciter des réactions émotionnelles (cognitives, psychologiques et comportementales) de certaines manières. Une méta-analyse suggère toutefois que les émotions et les valeurs sont plus efficaces pour changer l'ordre du jour que pour persuader quiconque d'adopter un point de vue particulier.

La même méta-analyse indique également que les éléments permettant de faire entendre plus efficacement les faits sont les suivants :

- le degré de conformité entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil ;

- l'identification d'intérêts communs et de points communs ; et
- la nature de la population migrante.

Les appels à la « diversité », à l'intérêt personnel perçu par les individus ou au choix du messenger semblent tous avoir peu d'effet mesurable sur l'efficacité de la communication. Une hypothèse avancée par certains praticiens, selon laquelle un « ensemble » diversifié de messagers dans une même communication tend à être plus efficace que l'utilisation d'un seul messenger, car cela donne l'impression que les opinions exprimées sont largement partagées par des personnes d'identités diverses, a fait l'objet d'une discussion, mais cela nécessite des études supplémentaires.

**9. Structuration des communications individuelles en réponse à la désinformation/mésinformation.** Les contributeurs ont recommandé diverses structures « en sandwich » à plusieurs niveaux pour les messages publics. Parmi celles-ci figuraient la structure « fait/mythe/fausseté réfutée/fait », qui s'est avérée la plus efficace selon le [BIT et le Kaldor Centre de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud](#) (voir annexe 1), et la structure « vérité/fausseté réfutée/vérité/contexte » utilisée par [BetterPost](#) en Allemagne. Ces recommandations pourraient nécessiter des tests en situation.

**10. Un éventail d'approches est nécessaire.** Il n'existe pas de « manuel », de guide de communication ou de stratégie de communication unique applicable à toutes les situations dans ce domaine complexe et vaste. D'une part, les solutions techniques, telles que les grands modèles linguistiques et les projets de surveillance capables d'évaluer le niveau des discours haineux dans les médias et les réseaux sociaux (cf. par exemple, la surveillance de l'[Institute of Strategic Dialogue](#)), ont suscité un certain optimisme. Leur utilisation peut être suivie par l'engagement des régulateurs numériques et des forces de l'ordre afin d'apporter des réponses fermes aux discours haineux ou de perturber les systèmes de désinformation qui, en fin de compte, génèrent et amplifient les discours haineux.

À l'autre extrémité du spectre, l'accent a été mis sur la nécessité de cadres à plus long terme pour aider les acteurs de la société civile à renforcer la résilience sociale face à la désinformation. De nombreux contributeurs ont recommandé un « modèle de santé publique » axé sur la prévention et la vaccination plutôt que sur le simple « traitement ». Il est certain que pour promouvoir une compréhension plus factuelle de la migration, il faudra investir à plusieurs niveaux et auprès de multiples parties prenantes, tant en ligne que hors ligne.

**11. Le localisme comme approche efficace, malgré la prédominance des préoccupations « sociotropiques ».** Des [recherches](#) ont montré à plusieurs reprises que la plupart des gens ont une vision de la migration dominée par des préoccupations « sociotropiques », c'est-à-dire des préoccupations concernant l'état de leur nation ou de leur culture, plutôt que par des préoccupations locales qui les touchent directement. Paradoxalement, c'est peut-être précisément parce que la migration est perçue comme un « problème » au niveau macro que la solution réside en grande partie dans le fait de la ramener à un niveau où les réalités peuvent être observées de près : le niveau micro.

Un ensemble de réponses doit donc inclure l'engagement des parties prenantes jusqu'au niveau des quartiers locaux et l'investissement dans des processus locaux de rapprochement qui, par exemple, pourraient incarner le principe interculturel d'« interaction significative » au-delà des différences ([CDADI 2021\(6\)](#)). Ces interactions peuvent être spontanées (encouragées par des politiques visant, par exemple, à briser la ségrégation spatiale dans l'urbanisme) ou prendre la forme d'une série

d'événements organisés par les autorités locales ou leurs partenaires. Il peut même s'agir de consultations participatives avec les communautés locales sur la communication, par exemple sur ce qu'elles souhaitent comprendre au sujet des systèmes de migration et d'intégration. Les communications des médias locaux sont également susceptibles d'être efficaces pour plusieurs raisons.

Les médias d'information locaux, y compris les médias communautaires, sont intrinsèquement plus enclins que les médias nationaux à diffuser des informations positives, à rendre compte d'exemples de réciprocité entre les habitants et les nouveaux arrivants, ou à relater des histoires d'individus issus de l'immigration qui contribuent à leur communauté.

- La proximité présente des avantages cognitifs intrinsèques, car elle permet aux gens de mieux évaluer les distorsions, les exagérations ou les mensonges.
- Les politiciens locaux bénéficient systématiquement d'une plus grande confiance de la part du public que les autres politiciens, et les autres messagers sont également susceptibles d'être plus proches de leur public s'ils partagent avec lui des caractéristiques et des valeurs (locales).

**12. L'éducation comme approche à long terme.** La section 4 de la Recommandation du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe [CM/Rec2022\(16\)](#) sur la lutte contre les discours de haine souligne le devoir de sensibiliser à ces discours et de promouvoir les « contre-discours » par l'éducation et la formation à tous les niveaux, en impliquant tous les types de parties prenantes et de publics. La migration peut être un exemple utile dans le cadre de programmes d'études plus larges couvrant, par exemple, l'éducation aux médias et la pensée critique, mais il est nécessaire de fournir aux enseignants des données fiables et une formation adéquate afin qu'ils puissent animer des discussions en toute confiance.

Si l'efficacité de l'éducation des adultes sur des sujets tels que la migration fait l'objet d'un débat parmi les experts, un contributeur a souligné la nécessité d'une approche globale, fondée sur les droits de l'homme mais non partisane, alignée sur la santé mentale, la jeunesse et la politique éducative en général. Là encore, une telle approche repose sur l'autonomisation locale.

**13. Le divertissement et la culture comme autre approche au sein du portefeuille.** Les faits ne se limitent pas aux données et à la jurisprudence ; il existe également des récits factuels d'expériences vécues qui trouveront un écho particulier lorsqu'ils sont accompagnés de la spécificité, des nuances et de l'impact émotionnel que seul l'art peut véhiculer. La coopération avec les industries créatives indépendantes et le soutien aux artistes et à leurs organisations, en particulier celles dirigées par des réfugiés ou des migrants, sont un moyen à la fois d'éviter le « piège de la saillance » décrit ci-dessus et de susciter moins de « réactance » psychologique que les communications politiques (voir : [Commission européenne 2025](#)). Ils constituent un moyen précieux d'encourager le débat public. Le divertissement et la culture sont en outre les moyens les plus efficaces pour atteindre ces publics, en particulier les jeunes, qui ne consomment plus les sources d'information traditionnelles.

### III. ACTIONS ET APPROCHES POTENTIELLES POUR L'AVENIR

Les éléments suivants ne constituent pas un ensemble exhaustif de recommandations, mais une sélection de celles suggérées par les contributeurs et les organisateurs de la table ronde. Elles sont proposées dans le cadre de travaux futurs possibles, tant par le Conseil de l'Europe (par exemple, la récente production de documents de référence publics sur le droit et les politiques, tels que la [FAQ](#) de la cour européenne des droits de l'homme et le [Chiffres clés sur](#)

[les migrations](#)) que par les partenaires du Conseil de l'Europe tels que le HCR, l'UE, les INDH et la société civile.

14. Dans l'esprit du [Nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#), les États doivent bénéficier d'une aide supplémentaire pour garantir que les **normes juridiques** internationales relatives à la liberté d'expression et à la lutte contre les discours et les crimes haineux soient intégrées dans la législation, les normes et les pratiques nationales, et soient appliquées dans le contexte de la désinformation et des informations erronées à l'encontre des migrants.
15. Des **budgets de communication** doivent ensuite être alloués pour promouvoir la connaissance de ces normes et, en outre, pour permettre à la Cour européenne des droits de l'homme de réagir efficacement aux informations erronées et préjudiciables concernant sa jurisprudence. Des données précises sur les questions migratoires (y compris la jurisprudence de la Convention relative aux droits des migrants ou des réfugiés) devraient être diffusées aux membres des parlements nationaux, aux INDH et aux OSC, qui peuvent devenir des multiplicateurs positifs.
16. Il incombe aux **parlementaires, aux autres dirigeants politiques, aux INDH et à la société civile** de réagir de manière stratégique aux **communications qui, sans atteindre le seuil juridique du discours de haine**, perpétuent néanmoins des stéréotypes ou suscitent des craintes infondées à l'égard des migrants et des réfugiés. Le Conseil de l'Europe et d'autres institutions intergouvernementales peuvent aider les INDH et les organisations de la société civile de leurs États membres à le faire de manière plus systématique et coordonnée.
17. Il est nécessaire de continuer à investir dans de véritables groupes de réflexion et observatoires universitaires capables de mener des **recherches rigoureuses sur les migrations**, mais aussi de communiquer leurs conclusions aux médias. Une formation aux médias et des contacts devrait être fournis à ces chercheurs, tandis que les programmes de recherche en matière de communication et d'études sur les migrations devraient aborder les domaines d'incertitude auxquels sont confrontés ceux qui tentent de communiquer efficacement des informations fiables sur les migrations au public. Des recherches et des évaluations supplémentaires sont nécessaires, par exemple sur l'effet de l'utilisation de plusieurs intervenants par rapport à un seul dans certaines communications ; sur la manière d'utiliser les émotions et les valeurs tout en restant factuel ; la manière de jongler entre différents ensembles de valeurs, et d'autres moyens de susciter l'empathie pour les migrants en tant qu'êtres humains qui ont beaucoup en commun avec leurs voisins non migrants ; et l'évaluation de l'impact à long terme des interventions hors ligne qui renforcent la résilience sociale, malgré leur coût relativement élevé et malgré l'ampleur, la rapidité et les résultats statistiques plus facilement générés par les interventions en ligne à court terme.
18. Il est nécessaire de former davantage les **journalistes** aux sources d'information fiables sur la migration et aux moyens d'identifier les fausses informations et la désinformation. Cela pourrait passer par l'organisation d'ateliers consacrés à des sous-thèmes courants du reportage sur la migration, afin que les journalistes acquièrent une plus grande confiance lorsqu'ils traitent ces sujets. Les ateliers sont particulièrement utiles pour former les journalistes et autres producteurs de contenu qui créent involontairement des fausses informations ou des pièges à clics susceptibles d'aggraver les stéréotypes et/ou la peur des migrants. On peut leur rappeler leurs responsabilités éthiques et juridiques, notamment en matière de modération des sections de commentaires ou des forums communautaires, en rapport avec ce sujet. La gestion des communautés en ligne peut être améliorée en établissant des lignes directrices et des règles de réponse claires à suivre par les équipes

disposant des ressources nécessaires, en utilisant l'IA comme soutien et en laissant de la place aux discussions d'équipe lorsque des problèmes surviennent.

19. La migration devrait être un sujet abordé dans tous les **programmes des grandes écoles de journalisme** (tout comme les fonctions et les processus des systèmes juridiques nationaux et internationaux concernés). Les journalistes devraient pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle continue afin de se tenir au courant des évolutions en matière de recherche, de politique et de législation sur la migration.
20. Il faudrait inclure davantage de **journalistes ayant une expérience vécue de la migration (forcée)** dans les salles de rédaction afin de promouvoir une couverture nuancée de ces questions, et il faudrait élargir la portée des reportages internationaux provenant d'autres continents pour les relier à la situation des populations migrantes et réfugiées en Europe.
21. [La Charte de Marseille sur l'information et la migration](#), ainsi que des chartes similaires en Italie, en Grèce et ailleurs, pourraient servir de modèles pour élaborer des directives éthiques plus ciblées à l'intention des médias concernant la couverture médiatique de la migration. La possibilité d'une charte européenne exigeant des engagements similaires aux onze principes de la Charte de Marseille pourrait être discutée avec la Fédération européenne des journalistes et d'autres acteurs.
22. **Les conseils de presse** des États membres sont des partenaires importants dans ce processus d'autorégulation journalistique. Bien que le nombre d'affaires jugées par ces conseils soit faible (même s'il augmente avec l'ampleur de la désinformation), leur travail peut avoir une fonction dissuasive beaucoup plus large. En matière de migration, l'objectif plus large de promouvoir une couverture médiatique responsable et éthique consiste à aider les journalistes à rechercher des sources fiables, à replacer les données dans leur contexte et à éviter le recours aux stéréotypes ethniques et à la stigmatisation.
23. Les médias d'information pourraient être encouragés à **briser le lien** (généralement faux et utilisé à des fins politiques) **entre les migrants et la criminalité** en mentionnant la nationalité de l'auteur chaque fois qu'un crime est signalé, y compris lorsque l'auteur est un citoyen. Bien que l'on puisse penser que cela renforcerait l'idée négative selon laquelle la nationalité est un facteur pertinent, des [recherches](#) en Allemagne ont montré que le fait que le Sächsische Zeitung procède ainsi a réduit la peur des migrants chez ses lecteurs.
24. La Division des migrants et des réfugiés pourrait explorer les possibilités de synergies supplémentaires avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et l'Unité des villes interculturelles, afin d'élaborer des **stratégies locales** pour les États membres sur cette question. Cela pourrait impliquer non seulement un soutien aux médias locaux indépendants et aux médias communautaires, ainsi qu'une redéfinition des priorités en matière de communication gouvernementale à ce niveau, mais aussi un soutien aux interactions interculturelles en personne qui encouragent la création de liens et la coopération entre les nouveaux arrivants et leurs voisins.
25. **L'éducation, les loisirs, les sports et la culture** devraient être inclus comme des canaux essentiels pour communiquer au public les réalités de la migration et de l'intégration. Les personnes directement impliquées dans les politiques de migration et d'intégration devraient donc dialoguer avec leurs collègues de ces départements, ainsi qu'avec les acteurs des industries créatives, afin de rechercher des synergies et des projets communs.

26. Selon les [chercheurs](#), une communication sur la migration fondée sur les droits humains qui cherche à utiliser les valeurs et les émotions parallèlement aux faits trouvera que les messages les plus percutants sont ceux qui mettent **l'accent sur les points communs entre les nouveaux arrivants et le public**.
27. Des recherches supplémentaires pourraient être menées sur **les valeurs, les attitudes et les préoccupations des populations locales** afin de mieux mettre en évidence les faits liés à leurs préoccupations spécifiques dans les stratégies de communication locales. Si leurs préoccupations sont principalement d'ordre culturel, par exemple, il serait peu utile de donner la priorité aux faits relatifs aux coûts et aux avantages économiques de l'immigration.
28. Le Conseil de l'Europe pourrait commencer à compiler un **recueil pratique** :
- des organisations et plateformes médiatiques traitant ce sujet très controversé de manière factuelle, fondée sur les droits humains et efficace ;
  - des autorités nationales, régionales et locales luttant avec une certaine efficacité contre les discours de haine et la désinformation, et/ou promouvant activement des récits plus équilibrés et nuancés dans les médias grand public ;
  - des exemples d'actions étatiques visant à préserver la liberté de débat et la pluralité des points de vue indépendants sur ces questions.

## Annex 1

En ce qui concerne le moment et la manière de réagir à la désinformation, l' « arbre décisionnel » recommandé par le Kaldor Centre pour les stratégies d'engagement (voir ci-dessous) s'articule autour de deux questions clés utiles pour les praticiens :

a) *La désinformation est-elle attendue ou déjà en circulation ?*

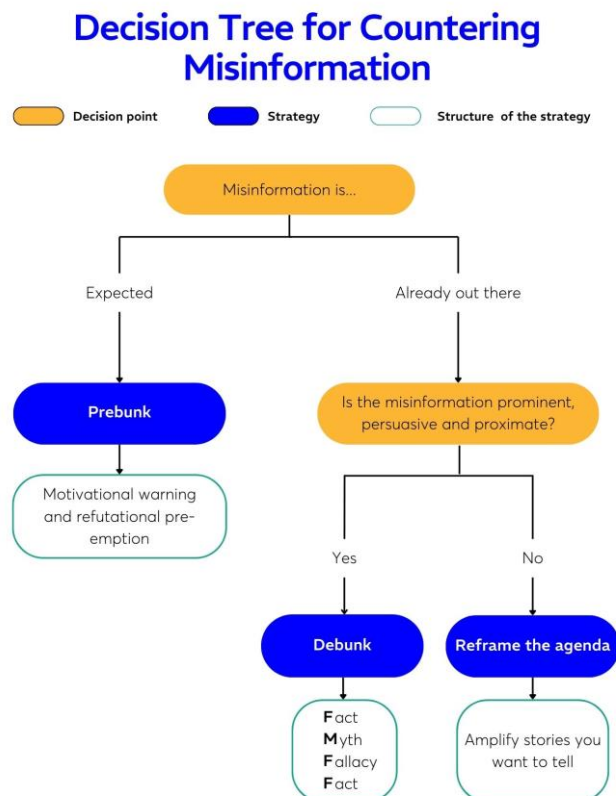
Si c'est le cas (par exemple, en prévision d'une élection), il est préférable d'anticiper (ou de « prévenir ») en mettant en garde contre les motivations des acteurs de mauvaise foi qui diffusent les fausses informations, et/ou en exposant leurs techniques de manipulation, et/ou en réfutant les faits sur la base des enjeux.

b) *Si elle est déjà en circulation, la désinformation passe-t-elle le « test des 3 P » ? À savoir, est-elle préminente, persuasive et proximale ?*

Si oui, essayez de la démystifier en utilisant un « sandwich factuel » adapté à votre contexte et à votre public, où les faits sont présentés au début et à la fin (pour rester gravés dans la mémoire), mais où le mythe ou la désinformation est également mentionné de manière à « désamorcer » la situation et où l'erreur est clairement expliquée.

### 'Arbre décisionnel pour lutter contre la désinformation'

©UNSW Kaldor Centre for International Refugee Law & BIT



## Annex 2

### Experts contributeurs

Les 12 experts contributeurs, par ordre d'intervention, étaient les suivants :

- Daniel Ghezelbash, professeur et directeur du Kaldor Centre for International Refugee Law, UNSW, Australie
- Ophelia Field, chercheuse indépendante et consultante, programme ICC
- Basak Çali, professeur de droit international, responsable de la recherche à l'Institut Bonavero des droits de l'homme, Université d'Oxford
- Tamás Berecz, directeur général, Réseau international contre la cyberhaine (INACH), Pays-Bas
- Tania Racho, docteure en droits fondamentaux, consultante Désinfox-Migrations
- Leila Amar, journaliste, Guiti News, France
- Muriel Hanot, secrétaire générale, Conseil de déontologie journalistique (CDJ), Belgique
- James Dennison, professeur à la Harvard Kennedy School et professeur à temps partiel au Centre des politiques migratoires de l'Institut universitaire européen de Florence
- Myria Georgiou, professeure en médias et communication à la London School of Economics
- Tarlach McGonagle, professeur en droit des médias et société de l'information à l'université d'Amsterdam
- Jacob Davey, directeur des politiques et de la recherche, Counter-Hate, Institute for Strategic Dialogue, Royaume-Uni
- Judith Höllmann, *Neue deutsche Medienmacher\*innen e.V.*, Allemagne